

### Groupe 3

Topique : En vue de s'assurer que le CLIP peut être respecté dans les projets REDD ; quelles sont les dispositions à prendre au niveau national

Facilitateur : René NGONGO

Rapporteur : Jean-Baptiste NDUNGA

Le groupe a épinglé deux volets : - la bonne gouvernance et  
- le cadre institutionnel

➤ ***Le cadre institutionnel c'est le cadre légal dispositions des mesures et la manière de les mettre en exécution.***

Cadre institutionnels sains :

- . Mise en place d'organes tel que comité national, comités locaux de suivi, d'évaluation et de redressement, comité de pilotage, conseils consultatifs forêts dans la mise en œuvre du CLIP
- . Identification des mécanismes
- . Eviter de multiplier des Cadres Institutionnels dans le processus du CLIP
- . Identifier les structures existantes et renforcer leur capacité
- . Prise en compte des droits sociaux des communautés locales, l'accès à la justice
- . Décentralisation des organes : Comité REDD, national, provincial jusqu'au niveau local
- . Développement des standards nationaux avec des indicateurs précis permettant d'évaluer la transparence, le niveau de participation, les sanctions, les activités en cours d'exécution et le redressement si nécessaire
- . S'assurer des liens de collaboration des structures tant au niveau national que local
- . Légiférer sur les droits du peuple autochtone
- . Application correcte des lois existantes
- . Harmonisation d'un cadre légal (commission de règlement des conflits fonciers)
- . Développement de mécanisme de gestion des conflits à l'amiable, un cadre de gestion des conflits par des voies non judiciaires et judiciaires dans le cas échéant

➤ ***Bonne gouvernance***

Un élément fondamental de la bonne gouvernance reste la transparence.

- . Identifier des institutions, organes existants : Processus REDD, comité national REDD, Conseils consultatifs des forêts, comité de suivi de suivi sur l'évaluation socio environnemental, le comité local
- . Renforcement des capacités de ces institutions,
- . Capitaliser sur le registre et la procédure d'homologation des projets REDD sur l'aspect transparence
- . Que le Comité local ait la charge de faire le monitoring, donner l'information et lui reconnaître un rôle dans le cadre de la décentralisation
- . Renforcer les communautés dans l'accès à l'information avec les outils comme l'internet (sites Web), radios communautaires, l'internet, publications. Il faut aussi un plan d'information et de communication
- . Dans le cadre de la bonne Gouvernance, prévoir un guide opérationnel du CLIP comme mesure d'application du cadre légal CLIP,

